



## Section 5 : Procédure d'approbation de la demande

DEMANDE ADRESSÉE AU **SERVICE D'URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**  
PAIEMENT DES FRAIS DE LA DEMANDE (500 \$)



ÉTUDE DE LA DEMANDE PAR LE **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**



PUBLICATION DE L'**AVIS LÉGAL** AU MOINS 15 JOURS AVANT LE CONSEIL SUIVANT



RECOMMANDATIONS DU **CCU** AU **CONSEIL MUNICIPAL**



**ADOPTION** DE LA RÉOLUTION OU DU REFUS PAR LE CONSEIL



**TRANSMISSION DE LA RÉOLUTION** AU DEMANDEUR  
PAR COURRIER OU PAR COURRIEL



**ÉMISSION DU PERMIS** DE RÉNOVATION/ CONSTRUCTION  
SI NÉCESSAIRE

## Section 6 : Déclaration et certification

JE DÉCLARE que les renseignements fournis dans la présente demande et dans toutes les pièces ci-annexées sont véridiques et complets.

Signature :

Date :

Le Service d'urbanisme de la Ville de La Sarre se réserve le droit de demander toute information supplémentaire pertinente à l'analyse de la présente demande.